

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 mai 2019

L'an deux mille dix neuf, le 14 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mai 2019

Présents : M.M. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, ODONNAT Cédric, DAVID Catherine, GIRAUD Isabelle, GÉRARD Jean-Pierre, DELPY Jérôme, MULTEAU Dimitri, BOYER Christophe, GASNIER Richard.

Excusés: MM. HELTZLÉ Jérôme, MORISSET Gilles.

Absent : M. BRUNO Christian

M^{me} DAVID Catherine est désignée secrétaire de séance.

INSTALLATION DE JEUX DE COUR ÉCOLE MATERNELLE/ALSH

Délibération n° 11/2019 publiée le 15/05/2019 - Transmise à la préfecture le 15/05/2019

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement de la cour commune à l'école maternelle et à l'ALSH, il a sollicité 3 devis d'entreprises pour assurer la fourniture et la mise en place de jeux extérieurs. Les offres sont les suivantes :

- **CREA COMPOSITE 49710 LE LONGERON : 23 670 € HT (28 404 € TTC),**
- **MANUTAN COLLECTIVITES 35510 CESSON SEVIGNE : 21 383.75 € HT (25 660.50 € TTC),**
- **LB LOISIRS 49360 TOUTLEMONDE : 22 880 € HT (27 456 € TTC).**

La dépense est inscrite au budget investissement 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'Entreprise Manutan Collectivités pour un montant de 21 383.75 € HT hors éco participation et donne pouvoir à M. le Maire pour signer le devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.

PROPOSITION D'ACHAT DE TERRAINS RUE DE LA FONTAINE

Délibération n° 12/2019 publiée le 15/05/2019 - Transmise à la préfecture le 15/05/2019

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de remplacement de la Petite Cisse dans son lit originel, il essaie depuis 2015 de mener à bien l'acquisition des deux parcelles C 842 (0.032 ha) et C 844 (0.4750 ha) appartenant à l'indivision NINTRET. Une offre initiale de 2 200 €/ha n'a pas reçu l'agrément de tous les membres, deux d'entre eux exigeant 5000 €/ha pour vendre et un autre s'étant révélé injoignable. Attendu que les 5 membres de l'indivision sont à présent tous bien joignables, M. le Maire propose au Conseil municipal, pour débloquer la situation, de porter l'offre de la commune à 5000 €/ha. Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'achat des deux terrains ci-dessus au prix de 5000 €/ha et donne pouvoir à M. le Maire pour engager toutes négociations sur cette nouvelle base.

ACHAT DE TABLES ET CHAISES PLIANTES

Délibération n° 13/2019 publiée le 15/05/2019 - Transmise à la préfecture le 15/05/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les tables pliantes rondes et rectangulaires en bois sont à présent hors d'usage. Il propose d'en acquérir de nouvelles en polyéthylène avec des chaises pliantes et les chariots de transport et rangement :

- 10 tables rectangulaires de 183 cm,
- 5 tables rectangulaires de 150 cm,
- 10 tables rondes de 150 cm
- 60 chaises
- 2 à 3 chariots.

Différents catalogues et tarifs sont présentés: Altrad, Ugap, Challenger, Urbain,Le choix est arrêté sur des tables polyéthylène de qualité du catalogue ALTRAD.

Le Conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable et charge M. le Maire de passer la commande globale après négociation et fixe le plafond de la commande à 5000 € HT.

MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET JARDIN-PASSERELLE

Délibération n° 14/2019 publiée le 15/05/2019 - Transmise à la préfecture le 15/05/2019

Monsieur le Maire indique qu'un Maître d'œuvre doit être choisi pour mener à bien le projet d'aménagement Jardin du Prieuré-Passerelle de Bas-Bourg. Un marché MAPA a été lancé à cet effet. Trois candidats ont déposé une offre à la date limite du 13/03/2019 :

- **Groupement Sativa Paysage/Delta Engineering et consulting de Vendôme/le Mans,**
- **Groupement Atelier de l'Ours/Coullon Leblanc et associés de Paris,**
- **Olivier Striblen d'Orléans.**

A l'issue d'une 1^{ère} analyse, une étape de négociation a eu lieu avec audition des candidats le 25/04/2019. Mal classé en 1^{ère} phase analyse, le Cabinet Olivier Striblen n'a pas souhaité y participer.

A l'issue de la négociation, les résultats sont les suivants :

- Groupement Sativa Paysage/Delta Engineering et consulting : 16 870 € HT (20 244 € TTC)
- Groupement Atelier de l'Ours/Coullon Leblanc et associés : 14 600 € HT (17 520 € TTC).

Le Groupement Sativa Paysage/Delta Engineering et consulting a présenté l'offre la mieux adaptée au projet et la plus aboutie. Compte tenu de la meilleure note globale obtenue, son offre a été déclarée la mieux-disante.

Le Conseil municipal, avec 9 voix POUR et 2 abstentions, valide le choix du Groupement solidaire SATIVA PAYSAGE/DELTA ENGINEERING ET CONSULTING pour mener à bien la mission de maîtrise d'œuvre conception-réalisation du projet Jardin du Prieuré-Passerelle pour un montant de rémunération provisoire de 16 870 € HT (20 244 € TTC) et charge M. le Maire de signer l'acte d'engagement et toutes pièces relatives au dossier.

LEVÉ TOPOGRAPHIQUE PROJET JARDIN-PASSERELLE

Délibération n° 15/2019 publiée le 15/05/2019 - Transmise à la préfecture le 15/05/2019

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet d'aménagement Jardin du Prieuré-Passerelle de Bas-Bourg, la Commune doit fournir au Maître d'oeuvre SATIVA PAYSAGE un plan topographique de la zone d'étude. Il a donc lieu d'étendre le levé réalisé en 2016 par le Cabinet GEOPLUS de Château Renault à l'ensemble de la zone. M. le Maire propose également de réaliser un bornage avec la parcelle riveraine du Domaine du Prieuré. Pour cette prestation levé et bornage, un devis du Cabinet Géoplus de 1600.00 € HT est présenté.

Le Conseil municipal, avec 9 voix POUR et 2 abstentions, accepte le devis de 1600.00 € HT du Cabinet GEOPLUS et charge M. le Maire de signer cette pièce et tous autres documents relatifs à ce dossier.

RÉFECTION PARTIELLE DE LA VOIE COMMUNALE n° 9

Délibération n° 16/2019 publiée le 15/05/2019 - Transmise à la préfecture le 15/05/2019

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a fait réaliser par l'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher (ATD41) un pré-diagnostic de voirie sur une partie des linéaires des voies communales n° 8 et 9. Cette prestation est incluse dans la cotisation annuelle versée par la Commune. Il en résulte un classement en rouge (entretien curatif lourd à réaliser dans les 2 ans) sur 330 à 400 ml et un classement orange (entretien pouvant attendre de 2 à 5 ans) sur 830 ml. M. le Maire propose d'engager en 2019 une consultation pour réaliser sur le linéaire les travaux de purges et reprofilage classés rouge et orange de la VC n° 9. Ces travaux sont estimés à 19 000 € HT.

L'ATD41 propose d'accompagner la Commune dans la consultation des entreprises pour un montant de 2% du montant des travaux à réaliser. Le souhait de la Commune est de consulter pour le tronçon classé rouge en tranche ferme (estimé à 13 000 € HT) et en tranche optionnelle pour le tronçon classé orange (estimé 6 000 € HT). La reprise des enduits de surface n'est pas incluse et sera programmée en 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire de solliciter l'ATD41 en ce sens et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

AVIS SUR LA DÉLIBÉRATION DU SIVOS MESLAND-MONTEAUX-VEUVES RELATIVE AU DÉPART DE LA COMMUNE DE VEUVES DU RPI

Délibération n° 17/2019 publiée le 15/05/2019 - Transmise à la préfecture le 15/05/2019

M. le Maire informe le Conseil municipal que le SIVOS Mesland-Monteaux-Veuves a pris le 31 janvier 2019, à l'unanimité, une délibération n° 2/2019 qui stipule que « Les élus déclarent ne pas s'opposer au départ de Veuves à la fin de l'année scolaire 2019-2020. »

Par courrier en date du 3 mai 2019, le SIVOS demande aux trois maires de soumettre cette délibération à l'avis de leur conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Mesland, à l'unanimité, déclare émettre un avis favorable à cette délibération afin d'assurer la pérennité des deux écoles de Mesland et Monteaux au sein d'un regroupement pédagogique de ces deux communes.

ACHAT D'UN TAILLE-HAIE THERMIQUE A PERCHE

Délibération n° 18/2019 publiée le 15/05/2019 - Transmise à la préfecture le 15/05/2019

M. le Maire informe le Conseil municipal de la demande du Service technique de disposer d'un taille-haie thermique à perche pour les travaux de taille en hauteur. La SARL Rabot Frères d'Amboise propose ce type de matériel pour un montant de 931.47 € HT. Des recherches sur internet font apparaître que cette offre est bien placée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare émettre un avis favorable à cet achat en investissement et charge M. le Maire d'engager la dépense et signer toutes pièces relatives à cette acquisition.

EXTENSION TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Délibération n° 19/2019 publiée le 15/05/2019 - Transmise à la préfecture le 15/05/2019

M. le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de disposer en sus du tarif de week-end d'un tarif de location à la journée pour les jours ouvrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare émettre un avis favorable à cette proposition et fixe le tarif à 50 € par jour ouvré avec une amplitude horaire maximale de 9h 00 – 17h 00.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE ÉLECTIONS EUROPÉENNES

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier l'organisation habituelle du bureau pour améliorer la circulation des électeurs. Compte tenu de la disposition des lieux la table de décharge sera située sur la gauche de l'entrée, les isolements en face et l'urne à droite. La circulation des électeurs se fera dans le sens des aiguilles d'une montre. Il est en conséquence nécessaire d'avoir en permanence quatre personnes pour tenir le bureau de vote. Le tableau des présences est finalisé en séance.

QUESTIONS DIVERSES

Fête de la musique

Cédric Odonnat en charge de l'organisation informe le Conseil municipal que la date retenue est le Samedi 22 juin 2019 de 18h 00 à 24h 00. Il précise pouvoir déjà compter sur plusieurs intervenants musiciens. La Commune va contracter un forfait illimité communal de 227 € auprès de la SACEM.

Effectif des écoles

Isabelle Giraud précise les effectifs scolaires prévus à la rentrée 2019-2020 et effectue un parallèle avec ceux de 2018-2019.

Ecole	2018-2019	2019-2020
Mesland	58	47 dont 8 TPS
Monteaux	48	62/63
Total	106	109/110